

LICENCE POUR L'UTILISATION ET CONDITIONS DE GARANTIE

ATTENTION : Veuillez lire attentivement les termes et conditions de ce contrat de licence avant de poursuivre l'installation !

EN UTILISANT CE PRODUIT, VOUS DONNEZ VOTRE ACCEPTATION PLEINE ET SANS RESERVE A CES TERMES ET CONDITIONS

1. Introduction. Le présent document (“**EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**”) est un accord légal entre Alientech Srl (le “**CONCÉDANT**”) et l'utilisateur (le “**LICENCIÉ**”).

2. Sujet. Cette Exonération de responsabilité définit les limites de la licence d'utilisation accordée par le Concédant au Licencié du Produit (le “**PRODUIT**”) sur le Logiciel (le “**LOGICIEL**”) en y contenu, la garantie du Produit et du Matériel (le “**MATÉRIEL**”), les limites de responsabilité et les divers aspects accessoires de la relation entre le Concédant et le Licencié concernant le Produit.

3. Indivisibilité. Le Produit, dans ses parties matériel et logiciel, est concédé sous licence en tant que produit unique, même s'il était techniquement séparé en ses composants individuels. Ses composants individuels ne peuvent pas être séparés pour des utilisations séparées, en aucun cas, à moins que cela ne soit pas expressément autorisé dans la présente Exonération de responsabilité ou par les dispositions de la loi applicable.

4. Droits de propriété intellectuelle et de recherche industrielle. Tous droits de Matériels et de Logiciels (y compris, mais sans s'y limiter, les images, photographies, animations, vidéo, audio, musique, texte, “*applets*”, mise à jour) constituant le Produit, les matériaux imprimés qui l'accompagnent, ainsi que la *mise en page graphique* de l'emballage du Produit sont la propriété du Concédant et tombent sous la protection des lois italiennes et internationales sur le sujet.

Toute la documentation fournie avec le Produit (y compris, mais sans s'y limiter, manuels d'utilisation, guides et manuels d'instruction) est soumise au Droit d'auteur et ne peut pas être copiée, photographiée, reproduite, traduite ou réduite sur un support électronique, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable du Concédant.

Tous les droits relatifs au Produit et à ce qui l'accompagne ou complet et qui ne sont pas expressément accordés au Licencié dans cette Exonération de responsabilité sont toujours de propriété exclusive du Concédant.

L'utilisation de Matériel et de Logiciel par l'Utilisateur ne génère pas, en aucun cas, droits à son faveur ou réclamation d'aucune sorte sur eux.

Le Client doit garantir son entière collaboration, où il y avait besoin, afin de protéger la propriété des droits du Concédant, en remplissant toutes formalités nécessaires pour une meilleure protection de ceux derniers.

5. Licence d'utilisation du logiciel. Le *Logiciel* est concédé au Licencié par une licence d'utilisation non-exclusive et non transférable, mais il n'est pas vendu.

L'Utilisateur peut utiliser le Logiciel conformément aux fins pour lesquelles il a été fabriqué et commercialisé, en conformité avec les recommandations d'utilisation et les spécifications techniques fournies par le Concédant, dans la mesure prévue à la présente Exonération de responsabilité.

Il est expressément interdit au Licencié de sous-licencier à des tiers, pour n'importe quelle raison ou cause, le Logiciel, ou permettre l'utilisation à des tiers du matériel sujet du présent accord, sans le consentement écrit préalable du Concédant.

Il est également interdit au Licencié de copier, distribuer, diffuser, communiquer au public pour n'importe quel titres, ou permettre l'utilisation du Logiciel, et de démonter, décompiler, décoder, modifier, en tout ou en partie, ajouter pièces ou intégrer avec d'autres logiciels, sauf dans la mesure expressément autorisée par les règles en vigueur sur le sujet.

Sauf pour les besoins de la garantie, condition, déclaration ou impératif qui ne peuvent pas être exclus ou limités en vertu de la loi applicable dans la juridiction de l'utilisateur, le Concédant fournit le Logiciel / Firmware dans son état actuel et avec des défauts potentiels (« AS IS ») à l'usage exclusif prévu dans et avec le Produit, et décline expressément toutes autres garanties, conditions, déclarations ou termes, expresses ou implicites, telles que prévues par la loi, la *common law*, le coutume, l'usage ou autrement, y compris (à titre explicatif mais sans s'y limiter) les garanties de qualité, de marchande, de jouissance paisible, de qualité satisfaisante ou d'adéquation à un usage particulier.

Le Concédant ne garantit pas ni fait des déclarations : 1) que les fonctions incluses dans le Logiciel répondront aux exigences du Licencié ; 2) que le fonctionnement du Logiciel soit propre ; 3) que le Logiciel fonctionnera sans interruption ou sans erreur ; 4) que le Logiciel n'endommagera pas tout logiciel ou matériel utilisés par le Licencié ; 5) l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du Logiciel en termes d'exactitude, de précision, de fiabilité ou autre.

6. Protection contre la copie. Le Logiciel peut contenir une technologie de protection contre la copie pour empêcher la copie non autorisée du Logiciel.

Il est illégal de faire des copies non autorisées du Logiciel, ou de contourner la technologie de protection anti-copie contenue dans le Logiciel. Le Licencié se déclare conscient de ce fait et ne peut pas plaider agir de bonne foi en cas de violation de cette Exonération de responsabilité.

Dans le cas où le Licencié a besoin d'une copie de sauvegarde du Logiciel, il peut envoyer une demande au Concédant, en précisant les raisons.

Toute sauvegarde sera soumis aux mêmes limitations que l'original sujet de cette Exonération de responsabilité et peut être utilisé uniquement et exclusivement pour la restauration de l'original en cas de perte ou de dommage irréparable.

LA VIOLATION DES CONDITIONS DE LICENCE ENONCEES AUX PARAGRAPHES 3, 4, 5, ET 6 SE TRADUIRA PAR LA RESILIATION IMMEDIATE DU LICENCIÉ DE TOUT DROIT D'UTILISER LE LOGICIEL.

7. Garantie. Le Concédant garantit le Matériel du Produit contre tout défaut de montage, ou qui sont directement attribuables à lui, pour une période de **deux ans** à compter de la date d'achat, à condition que le Matériel soit utilisé conformément aux instructions contenues dans le manuel technique qui l'accompagne.

8. Notification des défauts. Le Licencié doit, sous peine de déchéance de la garantie sur le Produit, signaler au Concédant tous les défauts du matériel couverts par la garantie dans les 15 jours suivant leur découverte, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail certifié, en indiquant les raisons de la plainte.

Le Licencié peut demander au Concédant, à sa discrétion, la réparation ou le remplacement du produit acheté, à moins que la solution proposée par le Licencié soit impossible ou trop onéreuse.

Le Concédant devra procéder à la réparation ou au remplacement du produit dans un délai raisonnable et sans provoquer au Licencié un inconvénient majeur.

Si la réparation ou le remplacement sont impossibles ou trop onéreuses, ou le Concédant n'a pas réussi à accomplir dans un délai raisonnable, ou a causé un inconvénient majeur pour le Licencié, le Licencié peut exiger une réduction de prix adéquate ou l'annulation du contrat d'achat et le remboursement de l'argent payé.

En aucun cas le montant remboursé sera plus élevé que celui payé par le Licencié pour acheter le produit.

Un défaut mineur ne donne pas, en aucun cas, le droit d'annuler le contrat d'achat.
En cas de réparation ou de remplacement d'un produit, la Période de Garantie ne sera pas prolongée.

9. Limitation de responsabilité. Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, le Concédant ne peut en aucun cas être tenu responsable par l'utilisateur de toute perte, dommage, réclamation ou frais de toute nature, y compris les dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs et pertes de bénéfices ou de pertes de profits, résultant de l'interruption d'affaires, des blessures ou manquement à une obligation de soins, ou de réclamations de tiers, même si un représentant du Concédant a été informé de la possibilité d'une telle perte, dommage, réclamation ou coût.

Les limitations et exclusions ci-dessous s'appliquent dans la pleine mesure permise par la loi applicable dans la juridiction de l'utilisateur.

La responsabilité globale du Concédant conformément à cet accord sera limitée en cas de manquement grave ou matériel du présent Accord ou de violation substantielle ou matérielle aux termes qui y sont énoncés.

10. Exclusions. Cette garantie ne s'applique pas au Produit qui, à la suite du contrôle du Concédant, a été trouvé défectueux, endommagé ou non-conforme due à des causes externes, y compris - mais sans s'y limiter - accident, mauvaise utilisation, altération, négligence, mauvaise installation, problèmes d'alimentation électrique, interférence avec d'autres matériels ou logiciels, utilisation non conforme avec les informations et les précautions décrites dans le manuel d'instruction et / ou d'autres documents fournis par le Concédant.

11. Avertissements. Le Licencié est avisé par la présente que le Produit acheté, accompagné de toutes les accessoires qui y sont liés, **sont adaptés à un usage professionnel et sont destinés à être utilisés dans les sports automobiles et indique également de posséder une connaissance suffisante de la conduite automobile.**

Le Concédant fournit un kit comprenant des logiciels pour ordinateur et des outils matériels utilisés exclusivement pour la modification de véhicules pour compétition ou pour un usage sur circuit fermé qui n'est pas ouvert au public.

Le kit permet d'avoir accès aux paramètres de gestion du moteur : **la modification conséquente de ces données peut rendre le véhicule non conforme aux exigences et aux normes du pays en termes de puissance, de vitesse et des émissions.**

Il peut également entraîner une usure différente ou accrue des composants mécaniques et électriques du véhicule et pourrait entraîner la perte de la garantie offerte par le fabricant / vendeur du véhicule.

Le Concédant ne fournit aucune garantie, d'aucune sorte, sur l'éventuelle augmentation de l'usure ou des dommages au moteur ou aux autres équipements mécaniques ou électriques du véhicule, ou quant à la conformité aux normes et réglementations sur les émissions d'échappement requises par leur pays.

Le Produit et les accessoires fournis par le Concédant doivent être utilisés qu'après une lecture approfondie du manuel d'instructions, guides de l'utilisateur et de toute documentation technique, et uniquement en conformité avec les recommandations et suggestions.

Les produits fournis pourraient permettre à l'utilisateur de modifier le fonctionnement du véhicule qui, en conséquence, pourrait présenter des réactions différentes par rapport aux conditions standard indiquées par le fabricant. **UNE EXTREME PRUDENCE EST DONC REQUISE POUR CONDUIRE UN VEHICULE OBJET D'UNE TELLE MODIFICATION.**

EN AUCUN CAS LE PRODUIT DOIT ETRE UTILISE POUR VIOLER OU CONTOURNER LA LOI DU PAYS DE SON UTILISATEUR, SOUS PEINE DE RÉSILIATION IMMEDIATE DE CET ACCORD.

Le Licencié, en acceptant tous ce indiqué dans le présent Contrat de licence, déclare que tout travail effectué avec l'utilisation des produits fournis par le Concédant est fait pour les compétitions ou pour une utilisation sur circuit fermé non ouvert au public, sous sa responsabilité.

L'utilisation de Logiciel et Produit doit **toujours** avoir lieu lorsque la voiture est éteinte, c'est-à-dire quand le moteur est éteint. Dans le cas où le Logiciel prévoit expressément le démarrage du moteur, il est obligatoire au Licencié de s'assurer que le frein de stationnement soit engagé et que la boîte de vitesse soit en position « NEUTRE »

12 – Cession du Contrat. Le présent accord dans son ensemble ainsi que la licence, les droits individuels et les pouvoirs en y contenu ne sont pas transférables, en aucun cas, pour n'importe quelle raison, sous peine de résolution et cessation immédiate de tous les droits et pouvoirs tels que prévus dans cet accord en faveur du Licencié, sauf le consentement écrit préalable du Concédant.

13 – Durée et Résiliation. La durée de la garantie sur le Produit Matériel est de 2 (deux) ans à partir de la date d'achat qui résulte de la documentation fiscale et de transport. Tous les autres aspects de ce contrat ont une durée indéterminée, en permettant aux deux parties de donner résiliation à tout moment sans préavis. Le Concédant peut résilier immédiatement le contrat pour défaut de se conformer aux conditions énoncées aux paragraphes 3 (trois), 4 (quatre), 5 (cinq), 6 (six) et 12 (douze) du présent contrat par le Licencié.

Au cas où le présent Accord soit résilié entre les parties pour une quelconque raison, le Licencié devra immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et effacer de manière irréversible toutes les copies du même en sa possession ou qui sont à sa disposition.

14 – Termes survivants. Les dispositions des paragraphes 4 (Droits de propriété intellectuelle et de recherche industrielle), 5 (Licence d'utilisation du logiciel), 9 (Limitation de responsabilité), 11 (Avertissements) et 15 (Loi applicable, Résolution des différends et Juridiction) survivront à la résiliation du présent Contrat.

15. Loi applicable, Résolution des différends et Juridiction. Cet accord sera régi par la loi italienne. Pour toutes les questions non expressément prévues, les dispositions de la loi italienne seront appliquées. Il est expressément exclue l'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, adoptée à Vienne le 11.04.1980.

Pour tous les différends découlant de l'interprétation, l'exécution et la validité des présentes conditions générales de contrat est compétent - sauf disposition contraire de droit impératif - le tribunal du lieu de résidence ou de domicile du Licencié, si celui-ci est un « consommateur » au sens du règlement courant, autrement exclusivement le tribunal de Vercelli, en Italie.

16. Communications. Le Concédant Alientech Srl se trouve à l'adresse en via dei Cordari, 1 – Trino (VC) - Italie.

Toutes notifications ou plaintes doivent être envoyées à cette adresse, ou envoyées par fax au numéro +39 0161 828099 ou à l'adresse e-mail infoservice@alientech.to.

Communications et plaintes adressées à d'autres adresses ne seront pas prises en compte pour l'application du présent Accord.

17. Langue. Ces Conditions Générales sont écrites en italien et en français. En cas de divergence entre les textes dans les deux langues ou des doutes quant à leur interprétation, le texte italien fera foi.

La dernière mise à jour de cette Exonération a eu lieu le 25 mai 2015.

Le Licencié reconnaît avoir lu et compris cette Exonération de responsabilité dans son intégralité et accepte d'être lié par les termes et conditions qui y sont contenues. Le Licencié reconnaît que cette

Exonération de responsabilité est un accord complet et exclusif avec le Concédant et qu'il remplace tout accord antérieur, oral ou écrit, toute proposition et / ou communication précédente au sujet du présent accord.